

Projet de réacteur atomique canado-indien

LE 28 avril, le Premier ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru et le haut commissaire du Canada, M. Escott Reid, ont signé à la Nouvelle-Delhi un accord intergouvernemental portant sur le réacteur atomique offert par le Canada à l'Inde. Cet accord était prévu depuis le 16 septembre 1955; à cette date, les Gouvernements de l'Inde et du Canada ont annoncé conjointement qu'en avril 1955 le Canada avait offert à l'Inde, dans le cadre du Plan de Colombo, un réacteur atomique de recherche et d'expérimentation à haute puissance, semblable à la célèbre pile NRX qui fonctionne à l'usine canadienne d'énergie atomique de Chalk-River, et que l'Inde avait peu après accepté cette offre. Depuis la publication de ce communiqué, les travaux préliminaires progressent sur l'emplacement choisi et, simultanément, les consultations se poursuivent entre les deux gouvernements.

Le réacteur atomique canado-indien sera construit à l'usine d'énergie atomique du Gouvernement de l'Inde, à Trombay, près de Bombay. Il sera logé dans une rotonde ayant la forme d'une coque d'acier hermétiquement close, d'une hauteur d'environ 135 pieds et d'un diamètre de 120 pieds. Cette rotonde sera entourée de bâtiments qui abriteront les installations auxiliaires et les laboratoires connexes. Les représentants de la société Énergie atomique du Canada, limitée, qui ont visité les lieux, ont eu une impression très favorable de l'emplacement, ainsi que de l'ensemble des ressources dont on dispose dans la région pour l'exécution des travaux.

Partage des frais

Le réacteur sera construit conjointement par l'Inde et le Canada, les deux pays se partageant les frais et les responsabilités. Lorsqu'il sera achevé, la propriété et l'entière disposition en resteront au Gouvernement de l'Inde. Le coût total du projet sera d'environ 7 crores de roupies, soit un peu plus de 14 millions de dollars. La valeur de l'apport canadien est de quelque 7 millions et demi de dollars et celle de l'apport indien, de plus de 6 millions et demi. De façon générale, les frais extérieurs incombent au Canada et les frais intérieurs à l'Inde.

Le Canada fournit la pile proprement dite et l'acier de la rotonde où elle sera enfermée. Il se charge en outre des plans du réacteur, de sa rotonde d'acier et de ses fondements. Sur l'emplacement du réacteur, la majeure partie du travail de construction sera exécutée par la main-d'œuvre et les entrepreneurs indiens; d'autre part, le Canada, représenté par la société d'État, l'Énergie atomique du Canada, limitée, surveillera les travaux de génie et de construction.

Il incombera au ministère indien de l'Énergie atomique de construire les fondements et le soubassement du réacteur. Le ministère en question s'attend que ces travaux soient terminés avant la fin de juin. Le soubassement est déjà commencé. L'édification de la rotonde destinée à abriter le réacteur débutera cette année peu après la mousson; elle sera presque terminée à la fin de l'année.